

en 1472 et 1475 et de Jaques fils d'Henri Bastian « *de Sixt* » en 1483<sup>10</sup> ; par ailleurs, deux autres documents postérieurs<sup>11</sup> font état d'Hugonin Bastian pour une reconnaissance de propriété en 1544 et de Jean Bastian (en lien avec Bernard de Nambride) pour une caution de 20 florins en 1555, sans que l'on connaisse le lien généalogique de ces derniers avec les Bastian de la basse vallée de l'Arve ou avec les deux frères et chefs de feu arrivés dans la paroisse de Lutry, évêché de Lausanne, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Par la suite, le registre de la gabelle du sel de 1561 (ADS, SA2021) dénombre toute la population savoyarde paroisse par paroisse et constitue une source d'une valeur exceptionnelle. Malgré l'émigration d'un certain nombre d'habitants à cette date, il n'est pas étonnant d'y retrouver les Bastian restés dans la paroisse de Sixt seulement à Nambride, et dans aucun autre hameau de la paroisse, ni d'ailleurs dans celle voisine de Samoëns. Parmi les seize maisons du hameau<sup>12</sup>, deux appartenaient à deux chefs de feu distincts s'appelant tous deux Jean Bastian, le premier ayant épousé Marie, sans enfants, le deuxième ayant Pernelle pour épouse et trois enfants. Le patronyme perdura dans le hameau jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle en tout cas. En 1802 et 1804, Augustin Bastian de Nambride signait pour la commune de Sixt en tant que procureur un contrat d'albergement sur le mont Tenneverge pour les communes valaisannes limitrophes de Salvan et Finhaut<sup>13</sup>. En 1912, un certain Joseph-Marie Bastian était délégué de Nambride pour collecter des fonds, afin de subvenir aux besoins des habitants du hameau de Salvagny qui venait d'être entièrement ravagé par le feu.

Le cadastre sarde de 1738, établi par le régime savoyard, confirme l'exclusivité de l'implantation des Bastian à Nambride. Il donne pour l'ensemble de la paroisse de Sixt, six chefs de feu portant le patronyme Bastian, tous établis à Nambride et dans le lieu-dit voisin du Crot.

## La preuve d'un enracinement de longue durée

Les données recueillies en 1561 et en 1738 situent les Bastian de la paroisse de Sixt exclusivement dans le hameau de Nambride parce qu'ils y résidèrent dès lors qu'ils participèrent, en tant que tenanciers de l'abbaye, au défrichement en amont de Sixt, bien avant la première preuve documentaire de leur présence en 1372. Selon l'abbé Alphonse Moccand (*Le Fer-à-cheval vers 1190*, 1933), « *connue certes, parcourue par les chasseurs sûrement, la vallée n'était peut-être pas un lieu d'habitation permanente avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Ce serait la raison pour laquelle à ce moment-là, les moines de Sixt à l'instar de ceux de Chamonix, d'Aulps et d'Abondance firent venir du Haut-Valais des peuplades germaniques qui, mêlées à celle ayant spontanément servi les religieux, défrichèrent le sol et créèrent les hameaux du Crot, de Nambride, de Passy et de Salvagny* », entre autres.

Il est donc probable qu'un ou plusieurs chefs de feu porteurs du patronyme, et issus de la basse vallée de l'Arve, aient participé de cet élan colonisateur « *ayant suivi spontanément les religieux* », au XIV<sup>e</sup> siècle.



*Le hameau de Nambride dans la commune de Sixt au bord du giffre avec dans le fond le mont Tenneverge et le cirque du Fer-à-cheval*

10 - ADS, SA 14480 fol.22, SA 14483 et SA 14491 fol. 20.

11 - Rannaud 1916, p. 146 et 157.

12 - Dont quatre feux de Nambride, cinq Moccand, deux Bastian, un Tornier, un Richard, un Barbier, un du Crot et un de Lessert.

13 - CH Archive de l'Etat du Valais, AC Salvan, C II/9bis/37.